



Réponse commune de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Xavier Bettel, et de Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, à la question parlementaire n° 7684 des honorables Députés Jessie Thill et François Benoy concernant la gestion des stocks communaux de comprimés d'iodure de potassium du plan d'urgence national « Accident nucléaire »

Le plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire prévoit une planification de l'évacuation dans un rayon de 15 km et une planification de la mise à l'abri et de l'absorption des comprimés d'iode stable dans un rayon de 25 km à partir de la centrale nucléaire de Cattenom. Pour ce qui concerne plus précisément les comprimés d'iode, il est rappelé que leur prise n'est pas indiquée à partir de l'âge de 45 ans.

Le plan prévoit également de pouvoir élargir les rayons mentionnés en cas de besoin suivant une stratégie générale. Un exemple de cette stratégie générale est la distribution des comprimés d'iode stable dans tout le pays. Afin d'assurer une grande disponibilité de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire, le plan précité prévoit une distribution préalable à la population et, en parallèle, un système de stockage proche des populations, notamment dans les communes et dans les établissements scolaires.

Dans le cadre des travaux du groupe de travail « Communes résilientes » de la plateforme interministérielle pour la réduction des risques de catastrophe, un échange sur le PIU en cas d'accident nucléaire et plus spécifiquement sur le rôle des communes dans le cadre de la distribution des comprimés d'iode a eu lieu en 2022. Suite à cet échange, la circulaire n°4180 a été diffusée.

Comme soulevé par les honorables députés, cette circulaire a rappelé les modalités de distribution des comprimés d'iode en temps normal ainsi qu'en temps de crise et la mise en place d'un point de contact générique « crise » entretemps instauré par 50 communes.

En ce qui concerne le plan communal de distribution de comprimés d'iode (PCDCI), des réflexions sont menées au niveau du groupe de travail susvisé dans l'objectif d'accompagner les communes dans la mise à jour ou la création de plans communaux de résilience. Il s'agit d'encourager les communes à établir des plans multirisques sur base d'une analyse des risques. Ces plans définiront ainsi des mesures de prévention, de préparation des services essentiels de la commune et l'organisation des autorités communales en cas d'urgences ou de catastrophes.

Etant donné que certains éléments sont immuables, quelles que soient les circonstances, notamment l'organisation des autorités communales, il est prévu que les mesures préparatoires et nécessaires pour faire face aux différents risques, telle que la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire ou de masques lors d'une crise sanitaire, soient intégrées dans ce plan de résilience.

Il reviendra au conseil communal de délibérer sur les plans visés, mais ils ne sont soumis à aucune mesure de surveillance administrative relevant du ministre de l'Intérieur.

Les communes ont été informées de leurs responsabilités en cas d'accident nucléaire et qu'il leur revient d'assurer la distribution des comprimés d'iode. Il y a encore lieu de noter que des instructions précises pour l'utilisation et la prise des comprimés d'iode sont trouvables sur le site www.infocrise.lu. La brochure d'information « Que faire en cas d'alerte nucléaire » y est également disponible en français, allemand, anglais, luxembourgeois et portugais. Des informations supplémentaires peuvent être demandées auprès de la Division de la Radioprotection du ministère de la Santé.



Le gouvernement est en mesure d'alerter la population par l'envoi d'un SMS d'alerte zonale, de messages via l'application Gouvalert et en déclenchant le réseau des sirènes, en cas d'accident nucléaire.

Les outils de communication supplémentaires en temps de crise sont le site www.infocrise.lu (disponible en français, allemand et anglais) et le compte Twitter @infocriseLU. La communication via Twitter a principalement lieu en français, mais certains messages peuvent être traduits en anglais et allemand.

Les informations sont également communiquées aux médias nationaux qui ont un rôle important de relais d'information.

Les éventuelles conférences de presse ont lieu en luxembourgeois, et, dans la mesure du possible, une traduction simultanée en français est proposée.

Luxembourg, le 03/04/2023.
La Ministre de l'Intérieur
(s.) Taina Bofferding